

Mise en examen d'un journaliste pour complicité de violation du secret des affaires, aux côtés des deux lanceurs d'alerte : réaction de la SCAM

La Scam et sa commission des journalistes ont exprimé le 27 avril 2015 leur profonde indignation à l'annonce de la mise en examen par la justice luxembourgeoise du journaliste Edouard Perrin. En 2012, dans l'émission Cash Investigation, il révélait les montages d'optimisation fiscale menés par cet Etat pour attirer les entreprises multinationales. Une fraude fiscale à grande échelle, qui a conduit à des révélations en cascade et une liste, la « Luxleaks », apportant la preuve des délits. Aujourd'hui, Edouard Perrin est accusé de complicité de violation du secret des affaires, aux côtés des deux lanceurs d'alerte. La Scam rappelle l'absolue nécessité d'informer, qui relève en l'occurrence de l'intérêt général ; elle dénonce les méthodes d'intimidation et de harcèlement dont est victime ce journaliste pour avoir mis en lumière les pratiques frauduleuses d'un paradis fiscal au cœur de l'Europe. La Scam réaffirme son soutien inconditionnel aux journalistes qui investiguent, à l'heure où l'Europe entière débat du secret des affaires pour légiférer. Publier la vérité est le devoir du journaliste, non un délit. La Scam demande donc l'arrêt immédiat des procédures judiciaires en cours à l'encontre d'Edouard Perrin (ancien administrateur de la Scam et membre de sa commission des journalistes) et des deux lanceurs d'alertes.